

Le RUSÉ



Le secteur financier va mal. Enfin, il dit qu'il va mal. Et comme il y a toujours une âme charitable pour écouter sa plainte, l'antienne s'étend, s'enfle et se travaille et finit par devenir une quasi-vérité. Heureusement parfois il y a des petits curieux qui cherchent à aller au-delà des chiffres qui nous sont officiellement présentés et finissent par trouver ceux qu'on veut nous cacher. Il en va ainsi avec le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires qui affirme que le secteur financier n'a jamais été aussi taxé depuis 2010. Oubliant bien sûr de préciser que cette augmentation récente fait suite à une dégringolade beaucoup plus longue. La taxation des banques a en effet été divisée par 3 en 20 ans. C'est dans le même rapport que le chiffre se tapit : les banques commerciales, BNP Paribas et la Société générale, se sont acquittées, entre 2002 et 2009 d'un impôt sur les bénéfices de... 8 %. En incluant les banques mutualistes, le taux « monte » à 13 %. Et comme il faut bien remettre ce chiffre en perspective, sachez qu'une PME lambda paye en moyenne 33,5 %. Les 8 % font donc pâle figure. Quand on pense qu'en Allemagne, le taux est de plus de 50 %, Aux Etats-Unis et en Angleterre de plus de 30 %... Malgré tout, le rapport estime que les établissements financiers français sont déjà bien trop sollicités et qu'il faut absolument éviter de les taxer davantage. Une conclusion qui tombe à pic pour le Gouvernement qui aimerait bien que l'engagement n°7 du candidat Hollande soit passé en pertes et profits. Ceux qui n'ont pas la mémoire qui flanche se souviennent en effet que François Hollande avait, durant la campagne présidentielle, déclaré la guerre au monde de la finance, déclarant même vouloir « taxer les bénéfices des banques en augmentant leur imposition de 15 % ». Depuis il y a eu du changement : il a été élu président.

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Mais que se passe-t-il au CCAS ?

Disons-le franchement, depuis de très nombreuses semaines les bruits les plus divers circulent sur la gestion du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Calais. Des bruits qui s'appuient sur des réalités objectives : le non renouvellement d'un certain nombre d'auxiliaires pourtant en place depuis plusieurs années et accomplissant une vraie mission de service public, les propos inquiétants pour l'avenir de tel ou tel service tenus devant les syndicats par divers administrateurs, les conséquences financières d'erreurs de gestion...

Malgré ces bruits, à aucun moment nous ne nous sommes exprimés sur la question : ni dans ces colonnes, ni ailleurs. Ceci dans l'unique but d'empêcher la municipalité de se dédouaner en avançant à qui aurait bien voulu la croire, que tout cela n'était qu'un vaste complot de l'opposition. Difficile en effet de questionner, d'attaquer, sans documents écrits attestant des faits. Le Conseil d'Administration du 6 mars dernier est donc arrivé à point, pour nous permettre d'interroger et d'essayer d'obtenir des réponses fiables.

Disons-le tout de suite, si des réponses nous ont été apportées, elles n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Bien au contraire, elles ont motivé le désir d'en savoir plus.

Comme la loi l'y oblige le CA du

CCAS était amené à discuter des orientations budgétaires. Nous y apprendrons que la structure est confrontée à un contexte économique difficile et à un désengagement partiel de ses autres partenaires financiers dont le Conseil général (une première bizarrerie puisque d'autres CCAS nous ont affirmé ne pas avoir enregistré de diminution significative). Est



affirmé ensuite, qu'à l'occasion de l'exercice 2013 seront poursuivis les efforts d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement (une seconde bizarrerie, puisque c'est ce qui est soit disant effectué depuis 5 ans). Enfin, nous est expliqué que de nouvelles démarches seront menées pour « trouver des financements complémentaires ».

C'est alors que le débat s'engage sur les chiffres qui ont été communiqués aux administrateurs.

Ils sont éloquents et consacrent bien un recul de la solidarité, même si madame Bouchart affirmera sa volonté « de ne rien retirer ».

- Transports gratuits pour les demandeurs d'emplois et les personnes âgées : -20%,
- Secours mensuels (bons de nourriture ou tickets cantines..) : -15%,
- Autres secours et Subventions : -2,5%
- Résidences personnes âgées, aide à la personne... : -12%

Vous le constatez, les annonces font peur, une peur renforcée par l'analyse du tableau complémentaire fourni, concernant les résidences pour personnes âgées et l'aide à la personne. Un tableau qui fait apparaître une diminution de 20% dans le domaine de l'aide à la personne (les aides à domicile pour les personnes âgées en difficultés).

Dans le même temps, les frais généraux, eux, augmentent de +12%.

Ces remarques, c'est évidemment Jacky Hénin qui les a formulées, en demandant quelques explications.

Certaines vinrent. Sur les secours mensuels, il serait question d'éviter que des personnes en souffrances puissent aller demander (à manger) à plusieurs organismes. Sur les transports, il est question de réduire le montant payé pour les personnes âgées qui ne consomment pas toutes leurs transports, donc on les fera revenir quatre fois dans l'année (en espérant bien sûr que certaines vont se fatiguer et ne viendront plus). Enfin, sur la question des aides à domicile, viendront les réponses les plus farfelues,

Suite p 2

En bref... En bref... En bre

Une page sur Jacky

Dans l'édition du samedi 16 mars, La Voix du Nord a consacré une page entière à Jacky Hénin dans le cadre des prochaines municipales. Un article dans lequel l'ancien maire de Calais donne son avis sur l'union, sur le bilan de la municipalité actuelle, évoque le calendrier de désignation de la tête de liste... Après avoir sollicité l'autorisation du rédacteur, nous vous proposerons l'article sur le blog.

Conseil municipal le 27 mars

Le prochain conseil municipal a lieu le **mercredi 27 mars à 18 h 30** à l'hôtel de ville de Calais. Comme d'habitude on vous encourage à venir voir de vos propres yeux comment se déroulent les débats. Parfois c'est vraiment surréaliste...

Banquet Républicain

Mardi 30 avril
à partir de 19 h

au Channel Paradise
Av. St Exupéry à Calais

Repas de gala, apéritif et vin compris,
animation musicale...

Chaque couple se verra remettre
le brin de muguet
de la solidarité et de l'amitié.

On réserve dès maintenant au
03 21 36 39 79

On le note

Concours de belote

Vous pouvez d'ores et déjà retenir votre soirée du 5 avril : l'Atelier organise un concours de belote à 10 €. Attention, le nombre de places étant limité, et pour une question d'organisation, il faudra impérativement vous inscrire auprès de Malika, directement à la permanence ou à l'Atelier le vendredi à partir de 18 h.

Vendredi 5 avril
À partir de 19 h
À l'Atelier
194 Bd de l'Égalité

Une promotion qui tombe à pic

Après avoir bien tourné autour du pot : on ne sait pas, on réfléchit, rien n'est encore décidé (mon œil...), la municipalité a fini par admettre qu'elle mettait en place un pôle regroupant le théâtre et le centre culturel Gérard Philipe. Et qui de mieux pour prendre la direction de ce pôle qu'un spécialiste de la culture qui a déjà fait ses preuves dans le domaine, dont l'arrivée à Calais coïncide avec un renouveau culturel sans précédent de la cité, et dont les idées novatrices en font l'un des piliers du monde culturel local, nous voulons bien entendu parler de... Philippe Godefroid.

Eh oui, comme nous vous l'avions déjà annoncé c'est bien le directeur du théâtre (qui n'a jamais sonné aussi creux depuis son arrivée – le théâtre, pas Philippe Godefroid) qui a été choisi pour occuper ce poste. Et comme la mission est de taille, il fallait lui trouver un adjoint dont l'expérience du milieu culturel ne fasse aucun doute. Croyez-vous que la municipalité ait recontacté les nombreuses personnes très compétentes qui avaient, à l'époque, candidaté pour la direction du théâtre ? Que nenni ! C'est Aurélie Motta, embauchée au service fêtes et relations publiques au lendemain des municipales de 2008 par Natacha Bouchart qui a été nommée.

Avec quelle formation dans le domaine, autre qu'un passage rapide et partiel par le monde associatif ? Quelles compétences ? Mystère... Comment ? Mais non, cela n'a aucun rapport avec le fait qu'elle soit la femme de... Jocelyn Motta, journaliste à Radio 6... Aucun...

Mais quand même, avoir une radio à sa botte en plus d'un quotidien déjà totalement acquis à sa cause, c'est pas mal à un an des municipales... Vous me direz, pour ce qui est du traitement de l'info, ça ne changera pas grand-chose : Jacky Hénin est déjà banni de l'antenne depuis mars 2008. On sait maintenant que, comme Nord Littoral, Radio 6 fera tout pour que Natacha Bouchart soit réélue. Ne serait-ce que pour qu'Aurélie Motta garde son travail...

Déjà dès 2008 Stéphane Lecarrié, ex de Radio 6 lui aussi, avait été embauché par Natacha Bouchart pour s'occuper de la promotion de la cité au sein de Calais Promotion. Résultat : il a été tellement efficace que, depuis, Nicolas Thiriot a été embauché pour faire lui aussi de la promotion... Ils auront au moins réussi un truc : à faire dépenser des milliers d'euros aux Calaisiens... Quant au résultat : vous jugerez par vous-même...

Poil à gratter

Zap'Ados payant

L'information nous avait échappé mais Zap'Ados est désormais payant. Après avoir ouvert le nouvel équipement à grand renfort de com' sur le mode : « heureusement qu'on est là pour agir pour les jeunes », c'est en toute discrétion que la nouvelle tarification a été mise en place. Histoire de ne pas faire trop de vagues... Il en coûtera donc désormais 1,50 € la séance pour les Calaisiens (pour les non Calaisiens, c'est beaucoup plus cher). Tous les enfants n'ayant pas la chance d'avoir des parents qui ont les moyens de déboursier 1,5 € par jour (7,5 € par semaine pendant les vacances...), voilà une manière comme une autre d'exclure de cet équipement une certaine catégorie de la population.

Piégée

A vouloir trop faire dans le sensationnel, la presse a fini par se prendre à son propre jeu. Après avoir fait leurs choux gras du témoignage de cette calaisienne qui avait reconnu avoir été une mère porteuse (il y a eu Nord Littoral bien sûr - qui n'a pas hésité à faire sa UNE sur le sujet : dès lors que ça peut faire vendre... - mais pas uniquement : France Info, le Parisien...), on a fini par découvrir le pot aux roses : la jeune femme était une fabulatrice. Ben oui, il a suffi d'un journaliste disons peu scrupuleux, qui confond journalisme - dont la première règle consiste à vérifier les informations - et... littérature,

pour que ses collègues prennent le pas et reprennent les informations sans davantage les vérifier... Voilà comment une certaine catégorie de professionnels exercent leur métier. Pas de quoi redorer le blason d'une profession qui en aurait pourtant bien besoin.

Tout s'explique

Dans le Rusé n°202, nous évoquions l'agression dont a été victime un agent de Cap Calais sur son lieu de travail par un de ses collègues. Une plainte ayant été déposée auprès du Procureur de la République, une enquête a été diligentée et la commission médicale de réforme saisie. Dans ses conclusions, cette dernière a émis un avis favorable à l'imputabilité au service de l'accident. Nous révélerions également que, bizarrement, le président de l'agglo ne tenait aucun compte de ces éléments. En conclusion il ne pouvait « déterminer l'origine de cette altercation. » Cette absence de réaction de la part du président de l'agglo, garant de la sécurité des agents de Cap Calais, nous interrogeait. Mais vous allez voir que tout s'explique...

Figurez-vous que l'agresseur en question se trouve être un membre du MSDC, proche de Philippe Blet. Et comme si ça ne suffisait pas, il est aussi un grand ami (il s'en vante un peu partout et affiche leurs photos communes sur Facebook. Merci les réseaux sociaux...) de la responsable du service hygiène sécurité dont l'entrée au sein des services de l'agglomération ne doit rien au ha-

sard... (son mari est également membre du MSDC). On se doute que dans ces conditions, l'objectivité, la neutralité qui auraient dû la guider dans la rédaction du rapport est pour le moins remise en question. Bien sûr, tout ceci n'a absolument rien à voir avec une quelconque forme de copinage (voir les épisodes précédents).

Virée

On a appris en fin de semaine le départ « forcé » d'un agent du service communication de la ville de Calais. Un agent que l'on n'a pas hésité à poursuivre dans les couloirs du bâtiment administratif pour tenter de lui remettre en mains propres son courrier de fin de contrat, le service des ressources humaines ayant laissé passer la date butoir pour l'envoi en lettre recommandée. Drôle de façon d'agir, vraiment. Et quel manque de respect. Quant aux raisons de cette éviction... Officieusement ce serait un « problème budgétaire » qui empêcherait le renouvellement de son contrat. Comme il empêcherait d'ailleurs aussi que soient renouvelées les personnes en charge de l'accueil au beffroi. Résultat : ce sont les agents de la ville qui sont appelés en renfort. Bizarrement quand il s'agit d'embaucher des « amis de la famille » de Claude Demassieux (si si, on en connaît...), pas de problème d'argent. Quitte, pour se faire, à virer des gens qui étaient là bien avant... C'est beau l'amitié quand même. Surtout quand ça ne s'appelle pas du copinage...

Suite de la p 1)

notamment de monsieur Cammas, administrateur, (le même qui était candidat avec monsieur Demassieux aux dernières élections municipales de Coquelles). « Vous savez monsieur Hénin que nous enregistrons 10% d'heures perdues, des heures payées non effectuées sur ce service des aides à domicile. On constate un manque de coordination, on ne sait pas toujours qui fait quoi... ». Invité à définir ces heures perdues et surtout « l'inorganisation », l'administrateur se lance alors dans une longue diatribe, à la fin de laquelle madame Bouchart sera contrainte de lui dire : « vous n'avez pas répondu à monsieur Hénin ». Il reprend alors : « les arrêts maladie, les heures de délégations syndicales, les heures perdues dans le transport, la mauvaise organisation de la sectorisation (faire travailler un agent dans un même quartier) ... » Mais pas un mot sur le pourquoi du recul particulièrement important des recettes.

Ayant entendu le propos, Jacky Hénin répondra qu'il ne s'agit pas d'heures perdues, mais du respect par chaque employeur de la loi, qu'il s'étonne particulièrement de la non application de la sectorisation qui lui semblait pourtant être mise en application...

La conclusion viendra de madame Bouchart : « le budget partait en dérapage incontrôlé, et il y avait nécessité de reprendre les choses en mains. »

A la lecture de cet article, d'aucun pourrait se dire : puisqu'ils ont moins de recettes, il est normal qu'ils en fassent moins. Sauf que l'on est ici dans le cadre de la solidarité et qu'en faire moins c'est aggraver un peu plus les conditions de vie déjà particulièrement difficile de ceux qui sont en souffrance.

Et puis, il y a surtout la malhonnêteté intellectuelle qui amène à rendre des agents responsables de fautes commises par autrui.

Renseignements pris : la sectorisation est largement appliquée sur le territoire de la ville, les heures dues pour répondre aux besoins de la loi ne sont pas plus importantes à Calais qu'ailleurs, le service fonctionne bien et s'est même vu attribuer des primes pour bon travail...

Mais alors, d'où vient le problème des pertes de ressources qui obligerait la ville à attribuer une subvention d'équilibre plus importante, ce que la ville ne veut pas et qui l'amène à réduire les aides ?

D'une erreur commise par le précédent directeur du CCAS, aujourd'hui en poste à l'office HLM de Calais. Le même qui a laissé des factures de téléphones portables particulièrement importantes (le CCAS fonctionne même en Chine...), qui voulait faire payer, par le CCAS, les PV qu'il obtenait, qui aime les beaux bureaux, qui oublie de régler des cotisations spéciales dues par lui et non par son employeur...

D'une erreur dans l'établissement des dossiers de participation financière du Conseil général du Pas-de-Calais, qui a fait que le CCAS a perdu (selon nos calculs) en trois ans plus de 5 à 600 000 euros. On comprend mieux, dès lors, pourquoi depuis le conseil d'administration, certains administrateurs s'évertuent à désamorcer le mécontentement de ceux qui ont compris et ne veulent pas être sacrifiés pour les erreurs des autres (nous y reviendrons).

Puisque la majorité veut couvrir l'incompétence de son chouchou, qu'elle assume. Qu'elle réduise les émoluments des élus, qu'elle réduise les frais de bouche, qu'elle supprime les frais inutiles... et alors la ville pourra continuer à être solidaire.